AVIS IMPORTANT À TOUS LES USAGERS DES PARKINGS DE L'AIGE

Chers clients,

- Les frais perçus sont uniquement des droits d'occupation du parking et n'incluent ni le gardiennage, ni la surveillance.
- La SALT décline toute responsabilité en cas de vandalisme ou de dommages subis par les véhicules durant leur stationnement.
- Le stationnement dans le parking s'effectue aux frais, risques et périls du propriétaire du véhicule.
- Chaque usager doit conserver sur lui son titre d'accès (carte d'abonné ou ticket).
- La vitesse maximale autorisée dans le parking est de 10 km/h, même lorsque la voie semble dégagée.
- La durée maximale de stationnement autorisée est d'un mois, sous peine de retrait et de transfert à la fourrière de la gendarmerie de l'Aéroport, à la charge du propriétaire.

Merci de respecter ces conditions générales pour une sécurité optimale des véhicules et des usagers !

S.A.L.T.

Aéroport International Gnassingbé Eyadéma, vous accueillir autrement...